

112142 - Suffit-il de boire de l'eau au lieu de prendre le repas de l'aube?

La question

Est-il juste de boire de l'eau à la place du repas à prendre à l'aube?

La réponse détaillée

Apparemment cela se substitue au repas pour celui qui ne dispose pas d'une nourriture car un hadith nous dit: « quand l'un d'entre vous veut rompre son jeûne, qu'il le fasse avec une matière fraîche. À défaut, qu'il prenne une datte. S'il n'en dispose pas, qu'il absorbe quelques gorgées d'eau. » Celui qui n'a pas une denrée à manger ou dispose d'une denrée qu'il ne désire pas manger et ne fait que boire de l'eau, nous espérons qu'il se serait conformé à la Sunna. »

Avis de son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

Avis intitulés *nourune ala ad-darb.*